

FO

Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir

Déclaration Préalable au CTU Public du 29/06/2022

Monsieur le Président,

Une fois n'est pas coutume, nous allons commencer notre déclaration par une note positive : Nous nous réjouissons de voir enfin à l'ordre du jour de cette instance les sujets que nous portons depuis plusieurs mois, que ce soit la Protection Sociale Complémentaire, la prime de rendement et le complément annuel des OPA (cf notre courrier au DG du 16 juin 2022), **et la bascule des corps techniques au RIFSEEP.**

Concernant ce dernier point, alors qu'il y a tout juste un an que la scandaleuse décision de bascule a été prise par la Ministre, les personnels sont toujours dans le plus grand flou sur les modalités de fixation de leur IFSE.

Sur les conseils de **Force Ouvrière**, ils ont été nombreux à formuler des recours, que ce soit sur leur Coefficient de Modulation Individuel, le montant de CIA ou bien sur le principe de l'étalement sur 6 ans du paiement de l'année de décalage.

Rappelons que **Force Ouvrière** revendique, entre autres, la remise à un de tous les CMI préalablement à la bascule, afin que les agents ne soient pas pénalisés.

Force Ouvrière revendique également le paiement en une fois, et sans délai de l'année de décalage, qui aurait dû normalement intervenir avant la fin de l'année 2021. A ce propos, quelle suite allez-vous donner aux nombreux recours déposés par les agents sur cette question ? Il y urgence, les délais de recours gracieux viennent à expiration et les agents, faute de réponse, commencent à saisir les Tribunaux administratifs pour obtenir gain de cause.

Vous avez inscrit à l'ordre du jour un point d'information sur le bilan des promotions. Ce bilan met en lumière, au-delà des aspects purement factuels et arithmétiques, l'impact très négatif des baisses d'effectifs sur le nombre de promotions et donc sur les déroulements de carrière des agents.

Les promotions deviennent tellement rares que les personnels sont bloqués et n'ont plus aucune perspective, et ceux malgré l'investissement des agents dans un contexte de changement et de charge de travail accrue.

Concernant la gestion des OPA, comme indiqué dans notre courrier du 16 juin 2022 au Directeur Général, la première difficulté tient au niveau des enveloppes distribuées à vos Directions Territoriales pour assurer les promotions. Largement insuffisantes, elles ne permettent plus le déroulement de carrière normal et légitime auxquels les OPA doivent prétendre.

Nous revendiquons donc pour nos personnels de pouvoir affecter aux CCOPA les ressources nécessaires afin que les OPA puissent prétendre à un légitime déroulement de carrière.

De plus la prime de rendement est gagée sur une éventuelle manière de servir car une retenue arbitraire est effectuée avec une hypothétique restitution faite en fin d'année au grès d'un exercice de modulation. Il s'agit de sanctionner préventivement les OPA ce qui est à proprement parlé scandaleux mais également uniquement pratiqué au sein de VNF.

Force Ouvrière a toujours été contre le système de péréquation profondément injuste, il s'agit de déshabiller Pierre pour habiller Paul !!! Comment accepter qu'il faille choisir entre de bons personnels juste au nom d'un principe de nivellement ? Là encore, cette modulation est effectuée uniquement à VNF. Il est indispensable de supprimer cette pratique au sein de notre Établissement.

Les élus **Force Ouvrière**

